

RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE GYNELOG
JUIN 2015

Introduction par le Président

Le conseil d'administration qui s'est tenu le 13 août 2015 et dont le PV est téléchargeable sur [ce lien](#), a approuvé les bilans financiers (téléchargeables sur ces liens [2011](#) [2012](#) [2013](#) [2014](#)) et soumet aux suffrages de l'assemblée générale par vote électronique les résolutions suivantes

Première résolution

Après examen des bilans financiers, l'assemblée générale donne quitus au président et au trésorier pour l'ensemble des exercices 2012 2013 2014 et 2015.

POUR CONTRE JE M'ABSTIENS

Seconde résolution

Les cotisations pour 2016 sont fixées selon le tableau suivant :

Cotisation annuelle individuelle (un médecin et son secrétariat) :	290 €
Option annuelle FSE PyxVital:	+ 264 €
Cotisation annuelle simple (pour praticiens autorisés par Nestlé ou un réseau :	45 €
Adhésion annuelle d'établissement:	5000 €

POUR CONTRE JE M'ABSTIENS

Troisième résolution

L'assemblée générale élit comme administrateurs de l'association l'ensemble des candidats déclarés :
Les docteurs Besse, Boyer de Latour, Favrin, Godard, Laplace, Marty et Multon.

POUR CONTRE JE M'ABSTIENS

Quatrième résolution

L'assemblée générale adopte le rapport moral

POUR CONTRE JE M'ABSTIENS

Cinquième résolution

Règlement intérieur

Le conseil d'administration soumet au suffrage écrit électronique de l'ensemble des membres de l'assemblée générale ordinaire chaque année juste après qu'il ait examiné le bilan financier de l'association établi par l'expert-comptable et avant la tenue de notre réunion qui suit le séminaire d'automne.

Ce vote conforme aux statuts qui autorisent les votes par correspondance remplit les obligations statutaires de l'assemblée générale et éventuellement extraordinaire.

Les résultats de ce vote seront examinés par le bureau et le premier Conseil d'administration qui se réunissent habituellement après le séminaire de formation de septembre et octobre.

POUR CONTRE JE M'ABSTIENS